

voyait que les terres avoisinant le fort (basse-ville et commune) appartenait aux jésuites, cherchait donc à s'étendre du côté ouest du Saint-Maurice, mais, à ce qu'il paraît, par la note ci-dessus les Pères l'avaient devancé, et quoiqu'il "disputât puissamment," l'affaire "fut indécise" pour le moment. Elle se régla, quelques années plus tard, en faveur des jésuites. Ceux-ci auraient sans doute exécuté, en 1646 ou 1647, leur projet d'une mission de Sauvages au Cap, mais la guerre des Iroquois recommença et il fallut ajourner.

M. de Champflour n'était pas allé en France dans l'intention d'y demeurer à ce qu'il semble. On voit même qu'il se regardait toujours comme exerçant la charge de gouverneur des Trois-Rivières; par conséquent M. de la Potherie n'aurait été que son lieutenant en ce lieu. Le 5 mai 1646, à Paris, dans l'hôtel de M. Bordier, conseiller et secrétaire des Conseils de Sa Majesté, M. François de Champflour "commandant des Trois-Rivières en la Nouvelle-France," concède de la compagnie des Cent-Associés, quarante arpents de terre en superficie dans le voisinage des Trois-Rivières,—mais pas assez proche du fort pour en gêner les fortifications,—à prendre sur les terres de la compagnie qui sont encore non défrichées. On se conformera pour les fins de la justice à la coutume de Paris. Le concessionnaire devra y installer des colons sans retard. S'il se décidait par la suite à vendre ou à se désaisir de cette propriété, il se pourrait le faire qu'en faveur d'une personne résidant en Canada. La compagnie donne aussi à M. de Champflour, "pour lui fournir plus de moyen de faire valoir les dites terres," la charpente d'une maison de cent pieds de long sur seize de large qui a été taillée proche du fort. M. de Montmagny devra préciser la location de cette terre.

C'est le fief Niverville, situé entre les rues Bonaventure, des Champs, Saint-Pierre et Saint-Joseph.

La lisière nord-ouest de la rue Saint-Pierre et de la rue Notre-Dame, qui est la continuation de cette dernière, était toute concédée en 1646. M. Godefroy s'étendait depuis la rue St. François-Xavier (où est située l'école des Frères de la doctrine chrétienne) jusqu'à la rue des Champs. De la rue des Champs à la rue Bonaventure, la concession récente de M. de Champflour. De la rue Bonaventure à la rue des Forges, le fief des Jésuites, (du côté au Saint-Louis), puis plus bas, l'autre fief des Jésuites, (de la commune) qui embrassait la majeure partie de l'ouest de la basse-ville.

Les rues ne portaient point encore de nom; celles qui existaient n'étaient à proprement parler, que des sentiers. Celui qui forme